

## **MAIRIE DE ROSAY-SUR-LIEURE**

34, Rue Principale  
27790 ROSAY SUR LIEURE

### **PROCES VERBAL - REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 4 septembre 2023**

**Date convocation :** 29 août 2023

**Membres en exercice :** 14

**Membres présents :** 8

**Pouvoirs :** 2

**Exprimés :** 10

L'an deux mil vingt-trois, le quatre septembre à dix-huit heures et trente minutes, en application des articles L.2121.10 et L.2122.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni le Conseil Municipal à la Mairie sous la présidence de Monsieur Pascal BÉHAREL, Maire.

#### **Etaient présents :**

M<sup>me</sup> CHAPELLE Vanessa *1<sup>ère</sup> adjointe*, M. MACHURET Alain *2<sup>ème</sup> adjoint*, M. ALVES-CERDEIRA Grégory *Conseiller municipal*, M<sup>me</sup> BLONDÉ Monique *Conseillère municipale*, M<sup>me</sup> LANGLOIS Josiane *Conseillère municipale*, M. LENABOUR Rudy *Conseiller municipal*, M<sup>me</sup> PARMENTIER Valérie *Conseillère municipale*.

#### **Etaient excusés :**

M. ANQUETIL William *Conseiller municipal*, M<sup>me</sup> ANQUETIL Patricia *Conseillère municipale*, M. CAUCHOIS Olivier *Conseiller municipal*, M. GILLES Nicolas *Conseiller municipal*, M<sup>me</sup> MACHURET Marie-Lyne *Conseillère municipale*, M<sup>me</sup> NOBLET Irina *Conseillère municipale*.

#### **Pouvoirs :**

- de M<sup>me</sup> Marie-Lyne MACHURET à M. Alain MACHURET
- de M. Olivier CAUCHOIS à M<sup>me</sup> Vanessa CHAPELLE

#### **Ordre du jour :**

1. Validation du compte-rendu de la réunion du 11 juillet 2023.
2. Décision concernant l'installation des illuminations de Noël par la Communauté de Communes Lyons-Andelle.
3. Information sur le zonage de la commune dans le cadre du futur PLUI.
4. Organisation des manifestations à venir.
5. Questions diverses.

En application de l'article L 2121-15 du C.G.C.T., Monsieur Rudy LENABOUR est désigné secrétaire de séance.

#### **1. Approbation du procès-verbal du 11 juillet 2023.**

⇒ **Après discussion, les membres du Conseil municipal approuvent le procès-verbal à l'unanimité.**

## **2. Décision concernant l'installation des illuminations de Noël par la Communauté de Communes Lyons-Andelle.**

---

Monsieur le Maire explique que comme chaque année depuis que la Communauté de Communes Lyons Andelle gère les illuminations de Noël, le Conseil Municipal doit choisir entre :

- le maintien des illuminations de fin d'année conformément au plan proposé ;
- de ne pas mettre en place d'illuminations ;
- de réduire les illuminations installées.

Le Conseil Municipal décide de maintenir le même nombre d'illuminations que l'année dernière à savoir 22. Quelques modifications sont apportées au plan proposé afin que l'ensemble du territoire de la commune soit couvert en illuminations.

En complément des illuminations fournies par la Communauté de Communes, un ou deux projecteurs seront installés pour éclairer la mairie et le sapin.

## **3. Information sur le zonage de la commune dans le cadre du futur PLUI.**

---

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre du futur PLUI, le zonage du village va être modifié.

Les 20 et 21 septembre prochains, la Communauté de communes organise des rencontres avec l'ensemble des communes membres. Lors de cette rencontre, la commune devra proposer un zonage.

Les membres du Conseil Municipal propose de modifier certaines zones comme suit :

- Suppression de certaines zones constructibles
- Création d'une zone A dans certaines zones N
- Création d'un emplacement réservé (*possibilité d'agrandissement du cimetière*)

## **4. Organisation des manifestations à venir.**

---

**16 septembre :** Journée Européenne du Patrimoine  
L'Eglise sera ouverte au public de 14 h à 17 h

**29 octobre :** Foire aux vêtements et aux jouets

**16 décembre :** Arbre de Noël

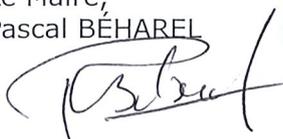
## **5. Questions diverses.**

---

Néant

La séance est levée à 20 heures 15.

Le Maire,  
Pascal BÉHAREL



Le secrétaire,  
Rudy LENABOUR

